

Table des matières

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE NEO POUR LES PARTICULIERS..3

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CGVU	3
ARTICLE 2 – SERVICES	4
ARTICLE 3 – COMPTE CLIENT	4
3.1. Création du Compte	4
3.2. Vérification du Compte	4
3.3. Choix d'un mot de passe	5
ARTICLE 4. COMMANDE.....	5
ARTICLE 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	6
ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES.....	7
ARTICLE 7. GARANTIES	7
ARTICLE 8. RESPONSABILITE	8
ARTICLE 9. FORCE MAJEURE.....	8
ARTICLE 10. DROIT DE RETRACTATION - EXCLUSION	8
ARTICLE 11. MODIFICATION DES CGVU.....	9
ARTICLE 12. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION...	9

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE NEO POUR LES PROFESSIONNELS..... 11

ARTICLE 1 – DEFINITIONS	11
ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION.....	12
ARTICLE 3 – COMPTE CLIENT	12
3.1. Création du Compte	12
3.2. Vérification du Compte	13
3.3. Choix d'un mot de passe	13
ARTICLE 4 – OFFRE ET PRIX	13
ARTICLE 5 – ABONNEMENT	14
5.1. Parcours d'abonnement.....	14
5.2. Vérifications préalables à l'Abonnement.....	14
ARTICLE 6. FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT	15
6.1 Facturation.....	15
6.2 Modalités de paiement.....	15
6.3 TVA et obligations fiscales	15
6.4 Contestation	16
ARTICLE 7. DUREE ET RESILIATION DE L'ABONNEMENT	16

7.1. Durée de l'Abonnement	16
7.2. Résiliation par le Client	16
7.3. Résiliation par CHAPOT MARINE.....	16
ARTICLE 8 – USAGE DES CONTENUS	16
8.1 Usage strictement professionnel	16
8.2 Interdiction de partage	17
8.3 Sanctions en cas de violation	17
ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	17
ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES.....	18
ARTICLE 11. GARANTIES	18
11.1. Garantie de conformité	18
11.2. Exclusion de garantie	19
ARTICLE 12. RESPONSABILITE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE.....	19
12.1. Responsabilité du Client	19
12.2. Limitation de responsabilité de CHAPOT MARINE.....	19
ARTICLE 13. FORCE MAJEURE	19
ARTICLE 14. MODIFICATION DES CGVU.....	20
ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION .	20
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES RÉFÉRENTS ET PRESCRIPTEURS	21
ARTICLE 1. DEFINITIONS.....	21
ARTICLE 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	22
ARTICLE 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DESIGNATION	22
ARTICLE 4. MISSIONS	22
ARTICLE 5. REMUNERATION.....	22
5.1. Principe général du parrainage	22
5.2. Rémunération des professionnels Référents (Code R)	23
5.3. Rémunération des professionnels Prescripteurs (Code P).....	23
ARTICLE 6. DUREE ET RESILIATION DU STATUT	23
ARTICLE 7. INDEPENDANCE ET RESPONSABILITE	24
7.1. Responsabilité du Client	24
7.2. Limitation de responsabilité de CHAPOT MARINE.....	24
7.3. Indépendance	24
ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE	24
ARTICLE 9. FORCE MAJEURE.....	24
ARTICLE 10. MODIFICATION DES CGVU.....	25
ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION .	25

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE NEO POUR LES PARTICULIERS

CHAPOT MARINE, entrepreneur individuel enregistré sous le numéro SIREN 851697474 depuis le 01/03/2019 et dont le siège social se situe au 25 rue Monserby 31500 Toulouse (ci-après désignée « CHAPOT MARINE »).

CHAPOT MARINE est créatrice et représentante de la Marque Néo Echo System (ci-après désignée « NEO ») et du « système NEO ».

CHAPOT MARINE édite le site internet référencé à l'adresse www.neo-echosystem.com ainsi que les éventuelles applications mobile NEO, disponible sur les plateformes Apple App Store et Google Play Store (ci-après désignés ensemble la « Plateforme NEO »).

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CGVU

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les « CGVU ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de Contenus disponibles sur le site internet et/ou l'application NEO (ci-après les « Services »).

Les CGVU régissent l'accès des Utilisateurs particuliers (ci-après « l'Utilisateur » ou « Vous ») aux Services ainsi que leur utilisation.

Par la création d'un compte client ou l'utilisation des Services, vous acceptez et l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes CGVU.

L'Utilisateur s'engage à lire attentivement les présentes CGVU et les accepter expressément, avant de procéder au paiement d'une commande de services passée sur la Plateforme NEO.

Les présentes CGVU sont référencées en bas de chaque page du site internet au moyen d'un lien accessible à l'adresse suivante www.neo-echosystem.com et doivent être consultées avant de passer la Commande.

L'Utilisateur est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les CGVU et à en conserver une copie.

La Plateforme NEO conseille à l'Utilisateur de lire les CGVU à chaque nouvelle Commande, la dernière version desdites CGVU s'appliquant à toute nouvelle commande de services.

Pour valider la Commande, l'Utilisateur doit impérativement cliquer le bouton « Je confirme avoir lu, compris et accepté les CGVU de la Plateforme NEO ». Ce faisant, l'Utilisateur reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales sans limitation ni condition.

ARTICLE 2 – SERVICES

La Plateforme NEO vous permet d'accéder à une série de services, notamment :

- L'achat de séances de libération de l'inconscient par sono-suggestion en ligne (ci-après une « Séance ») ;
- L'achat de contenus numériques, audio, vidéo et/ou narratifs relatifs à la séance (ci-après les « Contenus » ou « Contenus numériques ») ;
- Un accès à votre espace Utilisateur dédié
- Un accès à un service téléphonique dédié aux Utilisateurs (ci-après le « Service téléphonique »).

ARTICLE 3 – COMPTE CLIENT

3.1. Création du Compte

Pour accéder aux Services, l'Utilisateur doit préalablement créer un compte client (ci-après le « Compte » ou « Compte client »).

Les informations nécessaires à la création de ce Compte client sont les suivantes : prénom, nom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse postale, pays de résidence.

Les informations fournies par l'Utilisateur doivent être exactes, complètes et à jour. L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ces informations en cas de modification, afin d'assurer leur exactitude.

L'Utilisateur reconnaît être une personne physique ayant atteint l'âge de la majorité dans son pays de résidence habituelle. L'Utilisateur reconnaît également être juridiquement en état de contracter conformément à la loi, la jurisprudence ou aux usages de son pays de résidence habituelle.

Il appartient à chaque Utilisateur de s'assurer qu'aucune contre-indication médicale ne s'appliquerait à l'utilisation du système de sono-suggestion, tel qu'il est présenté sur le site.

Si l'Utilisateur contracte pour une autre personne que lui, il devra le signaler et si cette personne est mineure, il devra être son représentant légal. Dans ce dernier cas, Néo se réservera le droit d'accéder ou de refuser la commande au cas par cas.

3.2. Vérification du Compte

La Plateforme NEO se réserve le droit de procéder à une vérification des informations communiquées lors de la création du Compte, ou à tout moment lors de l'utilisation des Services, afin de s'assurer de la conformité des informations fournies.

Dans ce cadre, la Plateforme NEO se réserve le droit de demander des documents justificatifs supplémentaires, tels qu'une pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

3.3. Choix d'un mot de passe

3.3.1. Lors de la création du Compte, l'Utilisateur doit choisir un mot de passe. Le mot de passe choisi par l'Utilisateur lors de la création de son Compte est un élément essentiel pour la sécurité de son Compte.

L'Utilisateur est seul responsable de sa confidentialité et de sa gestion.

L'Utilisateur s'engage à choisir un mot de passe complexe, difficile à deviner, et à ne pas le partager avec d'autres personnes. Il est recommandé d'utiliser un mot de passe qui combine des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux afin de maximiser la sécurité de votre Compte.

3.3.2. L'Utilisateur peut décider de clôturer son compte client en adressant sa demande de clôture via les consignes délivrées dans son espace client.

L'Utilisateur reconnaît qu'une fois son compte désactivé, il n'aura plus accès au contenu disponible sur celui-ci.

ARTICLE 4. COMMANDE

4.1. L'Utilisateur peut acquérir des Contenus payants via la Plateforme NEO, tels que ceux définis à l'article 2 ci-dessus.

4.2. La Plateforme NEO ne garantit pas la disponibilité permanente des Contenus proposés sur la Plateforme NEO. Certains Contenus peuvent être disponibles en quantités limitées ou pour une durée déterminée.

4.3. Une fois qu'un achat de Contenu est finalisé sur la Plateforme NEO, celui-ci ne peut être ni annulé, ni remboursé, ni échangé. L'Utilisateur reconnaît expressément que l'acquisition de Contenus numériques est définitive et ne peut donner lieu à aucune réclamation de remboursement.

4.4. Une fois la commande de Contenus validée, et le paiement effectué, la livraison s'effectuera dans les 15 (quinze) jours qui suivent la réception du paiement. Les éléments acquis seront alors ajoutés au Compte de l'Utilisateur.

En cas de retard exceptionnel dû à des incidents techniques, des vérifications de sécurité ou à un traitement particulier nécessaire à la demande de l'Utilisateur, la Plateforme NEO s'engage à informer l'Utilisateur dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre les actions nécessaires pour résoudre le problème.

4.5. Pour tous les Services, l'Utilisateur trouvera sur la Plateforme NEO les prix correspondants affichés en euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les prix TTC incluent en particulier la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la date de Commande, si elle est applicable.

Toute modification du taux applicable peut impacter le prix des Services à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

Le taux de TVA applicable est exprimé en pourcentage de la valeur du Service vendu.

Les prix indiqués sur le Site peuvent changer. Ils peuvent également être modifiés en cas d'offres ou de ventes spéciales. Les prix indiqués sont valables, sauf erreur grossière. Le prix applicable est celui indiqué sur le Site à la date à laquelle la Commande est passée par le Client.

ARTICLE 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

5.1. Sauf indication contraire écrite de notre part, la Plateforme NEO (incluant notamment le site internet et l'application), ainsi que les Services et tout le contenu et autres éléments qu'ils contiennent, y compris, sans limitation, les textes, les graphiques (fixes ou animés), les animations, les images, les avatars, les informations, les données, les logiciels, les fichiers vidéo et sonores (y compris, mais sans s'y limiter, les compositions et enregistrements musicaux), les effets audiovisuels, les autres fichiers, ainsi que leur sélection et leur disposition sont la propriété exclusive de la Plateforme NEO ou de ses sociétés affiliées, concédants de licence ou utilisateurs, selon le cas.

L'achat de Services proposés sur la Plateforme NEO ne comporte aucun transfert des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Contenus achetés par l'Utilisateur.

En conséquence, l'Utilisateur s'engage à faire un usage strictement personnel de ces Contenus, et s'interdit notamment de distribuer, diffuser, reproduire et/ou imiter tout ou partie de ces Contenus à l'égard des tiers, à des fins commerciales ou non, sans l'autorisation préalable et expresse de la Plateforme NEO.

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites de la part de la Plateforme NEO.

5.2. Les logo(s), nom(s) de services, slogan(s), marque(s), ainsi que tout autre signe ou élément distinctif présent sur la Plateforme NEO sont réputés être détenus et contrôlés par la Plateforme NEO ou lui sont concédés sous licence, et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et les marques commerciales et divers autres droits de propriété intellectuelle et lois sur la concurrence déloyale de la France, des juridictions étrangères et des conventions internationales.

Sauf disposition expresse dans les présentes CGVU, il est interdit de copier, reproduire, distribuer ou créer des œuvres dérivées de l'ensemble du contenu disponible sur la Plateforme NEO, que ce soit pour un usage personnel ou commercial.

5.3. L'acceptation des présentes CGVU, qu'elle soit expresse (par l'acceptation d'une case à cocher) ou tacite (par l'utilisation de la Plateforme NEO) vaut reconnaissance par l'Utilisateur des droits de propriété intellectuelle de la Plateforme NEO et engagement à les respecter.

ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES

En passant commande sur la Plateforme NEO, l'Utilisateur peut être amené à communiquer des informations personnelles. Pour tout savoir sur la manière dont la Plateforme NEO traite ces informations, l'Utilisateur est invité à lire attentivement notre Politique de Confidentialité, disponible au lien suivant : <https://neo-echosystem.com/politique-de-protection-des-donnees>

ARTICLE 7. GARANTIES

7.1. Garantie de conformité

La Plateforme NEO garantit que les Contenus achetés via la Plateforme NEO sont conformes à leur description et aux spécifications indiquées au moment de l'achat. Toutefois, étant donné la nature des Contenus, la Plateforme NEO ne garantit pas que ceux-ci répondront aux attentes spécifiques de chaque Utilisateur.

La Plateforme NEO, s'agissant notamment des séances qu'elle dispense, n'est soumise à aucune obligation de résultat vis-à-vis des Utilisateurs.

En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement empêchant l'utilisation normale d'un Contenu, l'Utilisateur peut contacter le support technique de la Plateforme NEO afin d'obtenir une assistance ou une correction du défaut.

Si le défaut est avéré et non réparable, la Plateforme NEO pourra, à sa discrétion, procéder au remplacement du Contenu défectueux ou accorder un crédit équivalent à l'Utilisateur.

7.2. Exclusion de garantie

La Plateforme NEO ne saurait être tenue responsable des problèmes liés à :

- L'incompatibilité du Contenu avec le matériel et/ou les logiciels de l'Utilisateur – il appartient à l'Utilisateur d'effectuer les vérifications de compatibilité nécessaires avant de finaliser l'acte d'achat des Services ;
- À une mauvaise utilisation ou modification du Contenu par l'Utilisateur ;
- À des interruptions temporaires ou permanentes de la disponibilité des Contenus sur la Plateforme ;
- À des pertes de Contenus résultant d'une suppression de Compte ou d'une violation des présentes CGVU.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1. La responsabilité de la Plateforme NEO ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles imputables à l'Utilisateur, notamment lors de la saisie ou de l'exécution de sa Commande.

La Plateforme NEO ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGVU, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et Tribunaux français.

8.2. Il est par ailleurs précisé que la Plateforme NEO ne contrôle pas les sites web qui sont directement ou indirectement liés à la Plateforme NEO.

En conséquence, elle exclut toute responsabilité au titre des informations qui y sont publiées.

Les liens vers des sites web de tiers ne sont fournis qu'à titre indicatif et aucune garantie n'est fournie quant à leur contenu.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Plateforme NEO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGVU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, la Plateforme NEO s'efforcera d'informer l'Utilisateur dès que possible.

ARTICLE 10. DROIT DE RETRACTATION - EXCLUSION

En validant sa commande de Contenus (qui sont des contenus numériques disponibles dès la validation du paiement), l'Utilisateur reconnaît expressément que la livraison de ces contenus débutera immédiatement après la validation de son paiement.

En conséquence, l'Utilisateur reconnaît et accepte qu'aucun droit de rétractation ne pourra s'appliquer à cette commande, conformément à l'article L. 221-9 du Code de la consommation et à l'article 221-5 du Code de la consommation.

L'Utilisateur renonce donc expressément à son droit de rétractation dès lors que l'exécution du contrat a commencé avec son accord préalable expresse.

ARTICLE 11. MODIFICATION DES CGVU

La Plateforme NEO se réserve le droit de modifier les présentes CGVU à tout moment pour des raisons de sécurité, juridiques, de bonnes pratiques et/ou de réglementation.

La Plateforme NEO vous informera de toute modification, ajout ou suppression des CGVU en mettant en ligne les nouvelles conditions de vente et d'utilisation sur son site internet et en mettant en ligne une notification informant l'Utilisateur des changements, ajouts ou suppression.

Toute modification, ajout ou suppression entrera en vigueur sept (7) jours après la publication de la notification mentionnée ci-dessus.

Si l'Utilisateur n'accepte pas les changements des CGVU, il a la possibilité de clôturer son Compte. Aucun remboursement des Contenus acquis ne sera effectué.

ARTICLE 12. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION

12.1. Les présentes CGVU sont régies par le droit français, sans préjudice des règles relatives aux conflits de loi.

12.2. L'Utilisateur reconnaît expressément la compétence exclusive des tribunaux français pour tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGVU ou de l'utilisation des Services.

12.3. Toutefois, préalablement à tout recours, l'Utilisateur est invité à contacter le service réclamation de la Plateforme NEO, en envoyant un email à l'adresse suivante contact@neo-echosystem.com

Si aucun accord n'est trouvé ou si l'Utilisateur justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de l'Utilisateur par une réclamation écrite, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif aux présentes CGVU, y compris portant sur sa validité.

Pour enclencher cette médiation, l'Utilisateur peut contacter le médiateur du Vendeur :

CNPM – Médiation Consommation

www.cnpm-mediation-consommation.eu

CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION

23, rue Territoire

42100 SAINT-ÉTIENNE

12.4. Tout consommateur a également la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, l'Utilisateur ou la Plateforme NEO peut à tout moment se retirer du processus.

Dans l'hypothèse où la médiation échouerait ou ne serait pas envisagée, le litige sera confié à la juridiction compétente désignée ci-dessus.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE NEO POUR LES PROFESSIONNELS

CHAPOT MARINE, entrepreneur individuel enregistré sous le numéro SIREN 851697474 depuis le 01/03/2019 et dont le siège social se situe au 25 rue Monserby 31500 Toulouse (ci-après désignée « CHAPOT MARINE »).

CHAPOT MARINE est créatrice et représentante de la Marque Néo Echo System (ci-après désignée « NEO ») et du « système NEO ».

CHAPOT MARINE édite le site internet référencé à l'adresse www.neo-echosystem.com ainsi que les éventuelles applications mobile NEO, disponible sur les plateformes Apple App Store et Google Play Store (ci-après désignés ensemble la « Plateforme NEO »).

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes CGVU, les termes ci-dessous ont, sauf indication contraire, la signification suivante :

Abonnement : Désigne l'accès aux Services et Contenus proposés par CHAPOT MARINE aux Clients professionnels, conformément aux présentes CGVU.

CGVU : Conditions Générales de Vente et d'Utilisation applicables aux Clients professionnels.

Client : Toute personne physique ou morale professionnelle, bénéficiant d'un numéro SIREN et ayant souscrit un Abonnement auprès de CHAPOT MARINE et bénéficiant des Services proposés par la Plateforme NEO.

Contenus : Désigne l'ensemble des éléments mis à disposition dans le cadre de l'Abonnement, comprenant notamment les Contenus Audios et la Méthodologie, et accessibles exclusivement par le Client pour un usage professionnel dans le cadre de son activité.

Contenus Audios : Ensemble des fichiers audio, compositions musicales, enregistrements et sons accessibles dans le cadre de l'Abonnement, destinés à un usage professionnel exclusif en cabinet ou auprès des clients/patients du Client.

Méthodologie : Ensemble de tutoriels, fiches pratiques et guides d'utilisation du système NEO, adaptés par famille de métiers et mis à disposition dans le cadre de l'Abonnement.

Plateforme NEO : CHAPOT MARINE édite le site internet référencé à l'adresse www.neo-echosystem.com ainsi que les éventuelles applications mobiles NEO, disponibles sur les plateformes Apple App Store et Google Play Store.

Services : Désigne l'ensemble des prestations fournies par CHAPOT MARINE dans le cadre de l'Abonnement, incluant notamment l'accès à la Plateforme NEO, aux Contenus Audios et à la

Méthodologie, ainsi que tout autre service associé permettant au Client de bénéficier pleinement de l'Abonnement dans le cadre de son activité professionnelle.

CHAPOT MARINE : éditeur de la Plateforme NEO et des Services proposés aux Clients professionnels, titulaire des droits de propriété intellectuelle et responsable de la gestion des Abonnements et du support.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les « CGVU ») régissent de manière exclusives les relations contractuelles entre CHAPOT MARINE et ses Clients.

Par la souscription d'un Abonnement, le Client s'engage à respecter les présentes CGVU.

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes CGVU et les accepter expressément, avant de procéder à la souscription d'un Abonnement.

Les présentes CGVU sont référencées en bas de chaque page du site internet au moyen d'un lien accessible à l'adresse suivante www.neo-echosystem.com et doivent être consultées avant de souscrire l'Abonnement.

Le Client est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les CGVU et à en conserver une copie.

CHAPOT MARINE conseille au Client de lire les CGVU à chaque nouvel Abonnement, la dernière version desdites CGVU s'appliquant à toute nouvelle commande de services.

L'acceptation des CGVU par le Client est matérialisée par un clic sur le bouton « Je confirme avoir lu, compris et accepté les CGVU de la Plateforme NEO », condition préalable à la validation de toute souscription.

ARTICLE 3 – COMPTE CLIENT

3.1. Création du Compte

Pour accéder aux Services, le Client doit préalablement créer un compte client (ci-après le « Compte » ou « Compte client »).

- Les informations nécessaires à la création de ce Compte client sont les suivantes :
- Dénomination sociale, forme juridique et numéro SIRET/SIREN ;
- Adresse du siège social ;
- Identité, qualité et coordonnées du représentant légal ou de la personne dûment habilitée à représenter le Client ;
- Coordonnées professionnelles (adresse e-mail, numéro de téléphone, site internet le cas échéant).

Les informations fournies par l'Utilisateur doivent être exactes, complètes et à jour. Le client s'engage à mettre à jour ces informations en cas de modification, afin d'assurer leur exactitude.

3.2. Vérification du Compte

La Plateforme NEO se réserve le droit de procéder à une vérification des informations communiquées lors de la création du Compte, ou à tout moment lors de l'utilisation des Services, afin de s'assurer de la conformité des informations fournies.

Dans ce cadre, la Plateforme NEO se réserve le droit de demander des documents justificatifs supplémentaires, tels qu'une pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

3.3. Choix d'un mot de passe

3.3.1. Lors de la création du Compte, le Client doit choisir un mot de passe. Le mot de passe choisi par le Client lors de la création de son Compte est un élément essentiel pour la sécurité de son Compte.

Le Client est seul responsable de sa confidentialité et de sa gestion.

Le Client s'engage à choisir un mot de passe complexe, difficile à deviner, et à ne pas le partager avec d'autres personnes. Il est recommandé d'utiliser un mot de passe qui combine des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux afin de maximiser la sécurité de votre Compte.

3.3.2. Le Client peut décider de clôturer son compte client en adressant sa demande de clôture via les consignes délivrées dans son espace client.

Le Client reconnaît qu'une fois son compte désactivé, il n'aura plus accès au contenu disponible sur celui-ci.

ARTICLE 4 – OFFRE ET PRIX

L'Abonnement professionnel NEO est proposé, selon la grille tarifaire affichée sur le site internet au moment de la commande. Le prix affiché correspond à un montant « hors taxe » (« HT »), auquel s'ajoute, si elle s'applique, la TVA au taux en vigueur.

L'Abonnement comprend notamment :

- L'accès à un espace professionnel dédié sur le site internet de CHAPOT MARINE ;

- L'accès aux Contenus Audio de CHAPOT MARINE utilisables exclusivement dans le cadre de séances en cabinet avec les patients ou clients du Client ;
- L'accès à une Méthodologie adaptée à chaque famille de métiers et strictement réservée à l'usage professionnel du Client ayant souscrit l'Abonnement ;
- L'affichage du Client sur le site internet de CHAPOT MARINE et sur le site personnel de Madame Marine CHAPOT, en qualité de professionnel partenaire référencé NEO, avec mention de ses coordonnées professionnelles complètes.

Sont notamment, mais non exclusivement, éligibles à l'Abonnement les professionnels suivants : kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologues, psychopraticiens, orthophonistes, astrologues, magnétiseurs, énergéticiens, coachs, etc., sous réserve que leur activité soit déclarée et exercée sous un numéro SIREN, lequel devra être renseigné lors de la création du compte client et/ou de la souscription de l'Abonnement.

En outre l'adhésion au service d'Abonnement est réservée aux professionnels capables de démontrer la maîtrise d'un mode de test de réponse corporelle (test musculaire, tissulaire ou toute autre méthode équivalente), condition essentielle de validation par CHAPOT MARINE.

ARTICLE 5 – ABONNEMENT

5.1. Parcours d'abonnement

L'accès aux services proposés par CHAPOT MARINE est soumis à une procédure d'adhésion préalable et à la validation expresse de CHAPOT MARINE. La souscription à l'Abonnement ne confère donc aucun droit automatique d'accès aux services.

Le parcours d'abonnement s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Le Client formule une demande d'accès aux services de CHAPOT MARINE pour un Abonnement professionnel, en renseignant les informations requises par CHAPOT MARINE, telles que détaillées au point 5.2. ci-après.
2. CHAPOT MARINE examine la demande et se réserve la faculté de l'accepter ou de la refuser, sans obligation de motivation.
3. En cas d'acceptation, CHAPOT MARINE transmet au Client un lien de paiement sécurisé.
4. Une fois le paiement validé, le compte du Client est automatiquement créé. Le Client reçoit alors ses identifiants et mots de passe, personnels et confidentiels, lui permettant d'accéder à son espace professionnel.

5.2. Vérifications préalables à l'Abonnement

La souscription implique la communication des informations suivantes :

- Dénomination sociale, forme juridique et numéro SIRET/SIREN ;
- Adresse du siège social ;

- Identité, qualité et coordonnées du représentant légal ou de la personne dûment habilitée à représenter le Client ;
- Coordonnées professionnelles (adresse e-mail, numéro de téléphone, site internet le cas échéant).

Les informations fournies doivent être exactes, complètes et tenues à jour. Le Client s'engage à informer sans délai CHAPOT MARINE de toute modification.

CHAPOT MARINE se réserve le droit de vérifier, lors de la souscription ou à tout moment ultérieur, l'exactitude et la conformité des informations communiquées.

À cette fin, elle peut demander la production de documents justificatifs complémentaires tels qu'un extrait Kbis, un justificatif d'inscription professionnelle au répertoire SIRENE ou une pièce d'identité du représentant légal.

ARTICLE 6. FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Facturation

CHAPOT MARINE émet une facture pour chaque période d'Abonnement souscrite par le Client. La facture est établie en euros (€) et mentionne le montant hors taxes (HT), le taux et le montant de la TVA applicable (si elle s'applique), ainsi que le montant toutes taxes comprises (TTC), si nécessaire.

6.2 Modalités de paiement

Le paiement de l'Abonnement s'effectue par carte bancaire avec paiement mensuel récurrent automatique.

Le paiement doit intervenir avant le début de chaque période d'Abonnement. En cas de non-paiement à l'échéance, CHAPOT MARINE se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services jusqu'au règlement complet des sommes dues, sans préjudice de tous dommages et intérêts que CHAPOT MARINE pourrait réclamer.

6.3 TVA et obligations fiscales

Les prix indiqués sont hors taxes. La TVA applicable au taux en vigueur (si elle s'applique) sera ajoutée sur chaque facture. Le Client est seul responsable du paiement de toute taxe, contribution ou retenue applicable dans le cadre de la souscription et de l'utilisation de l'Abonnement.

6.4 Contestation

Toute contestation relative à une facture doit être notifiée par le Client à CHAPOT MARINE, par écrit, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée par le Client.

ARTICLE 7. DUREE ET RESILIATION DE L'ABONNEMENT

7.1. Durée de l'Abonnement

L'Abonnement est conclu pour une durée initiale d'un (1) mois à compter de sa souscription et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives d'un mois, sauf résiliation par le Client conformément aux présentes CGVU.

7.2. Résiliation par le Client

Le Client peut résilier son Abonnement à tout moment et sans préavis depuis son espace professionnel sur la Plateforme NEO.

La résiliation prendra effet à la fin de la période d'Abonnement en cours, déjà réglée. Pour éviter la facturation de la période suivante, le Client doit soumettre sa demande de résiliation avant la fin de la période en cours. L'accès aux Services et contenus associés reste actif jusqu'à l'expiration de la période déjà payée.

7.3. Résiliation par CHAPOT MARINE

CHAPOT MARINE se réserve le droit de résilier immédiatement l'Abonnement du Client en cas de manquement grave aux présentes CGVU, notamment en cas de non-paiement, d'usage non autorisé des contenus ou de violation des obligations contractuelles.

ARTICLE 8 – USAGE DES CONTENUS

8.1 Usage strictement professionnel

Le Client s'engage à utiliser les Contenus uniquement dans le cadre de son activité professionnelle et exclusivement avec ses patients ou clients. L'accès aux Contenus dans le cadre de l'Abonnement ne confère aucun droit d'utilisation à des fins personnelles, pédagogiques hors activité professionnelle ou pour des tiers non liés directement à l'exercice professionnel du Client.

8.2 Interdiction de partage

Le Client s'interdit formellement de partager, reproduire, diffuser, distribuer, transférer ou communiquer les Contenus à toute autre personne ou entité, qu'il s'agisse de collègues, d'autres praticiens, de clients finaux ou de toute autre tierce partie, sauf autorisation écrite et préalable de CHAPOT MARINE.

8.3 Sanctions en cas de violation

Tout manquement aux dispositions du présent article pourra entraîner la suspension immédiate de l'Abonnement, des poursuites judiciaires et la réparation de tout dommage subi par CHAPOT MARINE, sans préjudice de l'application des autres dispositions des présentes CGVU.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1. Sauf indication contraire écrite de CHAPOT MARINE, la Plateforme NEO (incluant notamment le site internet et l'application), ainsi que les Services et tous les Contenus et autres éléments qu'ils contiennent, y compris, sans limitation, les textes, les graphiques (fixes ou animés), les animations, les images, les avatars, les informations, les données, les logiciels, les fichiers vidéo et sonores (y compris, mais sans s'y limiter, les compositions et enregistrements musicaux), les effets audiovisuels, les autres fichiers, ainsi que leur sélection et leur disposition sont la propriété exclusive de CHAPOT MARINE ou de ses sociétés affiliées, concédants de licence ou ayants droit.

La souscription à un Abonnement NEO n'emporte en aucun cas transfert de droits de propriété intellectuelle sur les contenus proposés au Client.

9.2. Les logo(s), nom(s) de services, slogan(s), marque(s), ainsi que tout autre signe ou élément distinctif présent sur la Plateforme NEO sont réputés être détenus et contrôlés par la Plateforme NEO ou lui sont concédés sous licence, et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et les marques commerciales et divers autres droits de propriété intellectuelle et lois sur la concurrence déloyale de la France, des juridictions étrangères et des conventions internationales.

Sauf disposition expresse dans les présentes CGVU, il est interdit de copier, reproduire, distribuer ou créer des œuvres dérivées de l'ensemble du contenu disponible sur la Plateforme NEO, que ce soit pour un usage personnel ou commercial.

9.3. L'acceptation des présentes CGVU, qu'elle soit expresse (par l'acceptation d'une case à cocher) ou tacite (par l'utilisation de la Plateforme NEO) vaut reconnaissance par le Client des droits de propriété intellectuelle de la Plateforme NEO et engagement à les respecter.

ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

En passant commande sur la Plateforme NEO, le Client peut être amené à communiquer des informations personnelles.

Pour tout savoir sur la manière dont la Plateforme NEO traite ces informations, le Client est invité à lire attentivement notre Politique de Confidentialité, disponible au lien suivant :

<https://neo-echosystem.com/politique-de-protection-des-donnees>

ARTICLE 11. GARANTIES

11.1. Garantie de conformité

CHAPOT MARINE garantit que ses Services sont conformes à leur description et aux spécifications indiquées au moment de l'achat. Toutefois, étant donné la nature des Services, la Plateforme NEO ne garantit pas que ceux-ci répondront aux attentes spécifiques de chaque Client.

La Plateforme NEO, s'agissant des Contenus proposés, n'est soumise à aucune obligation de résultat vis-à-vis des Clients.

En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement empêchant l'utilisation normale d'un Contenu, le Client peut contacter le support technique de la Plateforme NEO afin d'obtenir une assistance ou, si possible, une correction du défaut.

Si le défaut est avéré et non réparable, CHAPOT MARINE pourra, à sa discrétion, procéder au remplacement du Contenu défectueux ou accorder un avoir ou crédit équivalent au Client.

11.2. Exclusion de garantie

CHAPOT MARINE ne saurait être tenue responsable des problèmes liés à :

- L'incompatibilité des Contenus avec le matériel et/ou les logiciels du Client. Il appartient au Client d'effectuer les vérifications de compatibilité nécessaires avant de finaliser son Abonnement.
- À une mauvaise utilisation ou modification des Contenus par le Client ;
- À des interruptions temporaires ou permanentes des Services sur la Plateforme ;
- À des pertes de Contenus résultant d'une suppression de Compte ou d'une violation des présentes CGVU.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

12.1. Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Contenus et des Services proposés par CHAPOT MARINE, ainsi que du respect des règles professionnelles et légales applicables dans son domaine d'activité.

12.2. Limitation de responsabilité de CHAPOT MARINE

CHAPOT MARINE n'est responsable que des dommages directs, prévisibles et résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

En aucun cas, CHAPOT MARINE ne pourra être tenue responsable :

- Des éventuelles pertes de chiffre d'affaires, de profits, d'opportunités commerciales, de données ou de tout dommage indirect ou immatériel subi par le Client ;
- Des éventuels interruptions, retards ou indisponibilités temporaires des Services ou des Contenus ;
- De l'éventuelle inadéquation des Contenus aux besoins spécifiques du Client.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de CHAPOT MARINE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGVU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, CHAPOT MARINE s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

ARTICLE 14. MODIFICATION DES CGVU

CHAPOT MARINE se réserve le droit de modifier les présentes CGVU à tout moment pour des raisons de sécurité, juridiques, de bonnes pratiques et/ou de réglementation.

CHAPOT MARINE informera le Client de toute modification, ajout ou suppression des CGVU en mettant en ligne les nouvelles conditions de vente et d'utilisation sur son site internet et en mettant en ligne une notification informant le Client des changements, ajouts ou suppression.

Toute modification, ajout ou suppression entrera en vigueur sept (7) jours après la publication de la notification mentionnée ci-dessus.

Si le Client n'accepte pas les changements des CGVU, il a la possibilité de résilier son Abonnement. Aucun remboursement des Contenus acquis ne sera effectué.

ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION

15.1. Les présentes CGVU sont régies par le droit français, sans préjudice des règles relatives aux conflits de loi.

15.2. Le Client reconnaît expressément la compétence exclusive des tribunaux français pour tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGVU ou de l'utilisation des Services.

15.3. Toutefois, préalablement à tout recours, le Client est invité à contacter le service réclamation de la Plateforme NEO, en envoyant un email à l'adresse suivante contact@neo-echosystem.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES RÉFÉRENTS ET PRESCRIPTEURS

CHAPOT MARINE, entrepreneur individuel enregistré sous le numéro SIREN 851697474 depuis le 01/03/2019 et dont le siège social se situe au 25 rue Monserby 31500 Toulouse (ci-après désignée « CHAPOT MARINE »).

CHAPOT MARINE est créatrice et représentante de la Marque Néo Echo System (ci-après désignée « NEO ») et du « système NEO ».

CHAPOT MARINE édite le site internet référencé à l'adresse www.neo-echosystem.com ainsi que les éventuelles applications mobile NEO, disponible sur les plateformes Apple App Store et Google Play Store (ci-après désignés ensemble la « Plateforme NEO »).

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans les présentes CGVU, les termes ci-dessous ont, sauf indication contraire, la signification suivante :

Référent : Professionnel indépendant habilité par CHAPOT MARINE à présenter, former et accompagner de nouveaux professionnels dans l'utilisation du système NÉO, conformément à la Charte du Professionnel Référent https://neo-echosystem.com/documents/CHARTE_DE_TRANSMISSION_-_PROFESSIONNELS_REFERENTS_-_NEO.pdf

Prescripteur : Professionnel utilisateur de la Plateforme NÉO, habilité à recommander la Plateforme à d'autres professionnels via un code prescripteur personnel.

Filleul direct : Professionnel ayant souscrit à la Plateforme NÉO en utilisant le Code R d'un Référent.

Filleul indirect : Professionnel ayant souscrit via le Code P d'un filleul direct.

Plateforme NÉO : Ensemble des services, outils et contenus proposés par le système NÉO via son site et ses applications.

Code R (Référent) : Code individuel attribué au Référent pour identifier les souscriptions de ses filleuls directs et calculer les rétrocessions correspondantes.

Code P (Prescripteur) : Code individuel attribué au Prescripteur (filleul direct) pour identifier les souscriptions de ses propres filleuls et calculer les rétrocessions correspondantes.

CHAPOT MARINE : éditeur de la Plateforme NEO et des Services proposés aux Clients professionnels, titulaire des droits de propriété intellectuelle et responsable de la gestion des Abonnements et du support.

ARTICLE 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») définissent les conditions dans lesquelles CHAPOT MARINE confie à des professionnels indépendants le rôle de Référent ou de Prescripteur, dans le cadre du déploiement du système Néo auprès de nouveaux utilisateurs professionnels.

Ces CGV s'appliquent exclusivement aux professionnels ayant été acceptés par Néo dans l'un de ces statuts et agissant à ce titre de manière indépendante.

Elles complètent les CGVU applicables aux utilisateurs professionnels de la Plateforme Néo.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DESIGNATION

Le statut de Référent ou de Prescripteur est accessible uniquement à des professionnels déclarés disposant d'un numéro SIREN et d'une activité en lien avec l'accompagnement, le bien-être, ou la thérapie.

Néo se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de retirer à tout moment le statut, sans obligation de motivation.

ARTICLE 4. MISSIONS

Le Référent et le Prescripteur agissent de manière autonome, sans lien de subordination avec NEO.

Leur mission consiste à :

- Présenter la Plateforme et ses services à leur réseau professionnel ;
- Inviter les nouveaux utilisateurs à faire leur demande d'adhésion ;
- Communiquer leur code personnel (R ou P), et pour les Référents, uniquement dans les conditions prévues par la Charte des Référents.

Les Référents sont eux chargés d'animer des sessions de transmission à destination des professionnels souhaitant adhérer au système Néo et ainsi accompagner chaque professionnel dans leur adhésion dans les conditions prévues dans la Charte des Référents.

ARTICLE 5. REMUNERATION

La rémunération est calculée sur la base des souscriptions effectivement validées et reste conditionnée à l'activité du code attribué.

5.1. Principe général du parrainage

Chaque professionnel peut parrainer à son tour d'autres professionnels.

Les rétrocessions ne sont versées que pour les abonnements actifs et validés.

Les rétrocessions sont versées mensuellement sur le compte bancaire communiqué à l'inscription, après validation des opérations par Néo.

5.2. Rémunération des professionnels Référents (Code R)

Les différents modes de rémunération des professionnels Référents sont les suivants :

Pour les référents, les rétrocessions s'appliquent jusqu'à deux niveaux :

1. Filleul direct → utilise le Code R du Référent
2. Filleul indirect → utilise le Code P du filleul direct

En cas de souscriptions directes :

- Le référent perçoit 20 % HT du montant de chaque abonnement NÉO Pro souscrit par un filleul direct (utilisant le Code R du Référent).
- Le référent perçoit 20 % HT du montant de chaque séance d'un particulier réservée via le Code R du Référent.

En cas de souscriptions des filleuls indirects :

- Le référent perçoit 5 % HT du montant de chaque abonnement souscrit par un filleul indirect (utilisant le Code P du filleul direct).

Sessions de transmission :

- Montant librement fixé par le professionnel Référent pour les sessions de formation ou d'accompagnement animées par le Référent.

5.3. Rémunération des professionnels Prescripteurs (Code P)

Les différents modes de rémunération des professionnels Prescripteurs sont les suivants :

En cas de souscriptions directes via Code P :

- 20 % HT du montant de chaque abonnement professionnel souscrit via le Code P du Professionnel Prescripteur, pendant toute la durée de vie de l'abonnement.
- 20 % HT du montant de chaque séance d'un particulier réservée via le Code P du Professionnel Prescripteur.

ARTICLE 6. DUREE ET RESILIATION DU STATUT

Le statut de Référent ou de Prescripteur est conclu sans durée minimale et peut être résilié à tout moment :

- Par le professionnel, depuis son espace dédié ;
- Par NEO, en cas de manquement aux obligations, d'inactivité prolongée ou de diffusion non conforme du code personnel.

Même en cas de résiliation, les rétrocessions liées à des abonnements déjà actifs à la date de résiliation continueront d'être versées jusqu'à la fin de ces abonnements. A contrario, les séances de particuliers souscrites via un code P ou R d'un professionnel Prescripteur ou Référent résilié ne saurait donner lieu à rétrocession. Idem pour un abonnement professionnel souscrit via code P ou R ultérieurement à la résiliation du dit Prescripteur ou Référent.

ARTICLE 7. INDEPENDANCE ET RESPONSABILITE

7.1. Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Contenus et des Services proposés par CHAPOT MARINE, ainsi que du respect des règles professionnelles et légales applicables dans son domaine d'activité.

7.2. Limitation de responsabilité de CHAPOT MARINE

CHAPOT MARINE n'est responsable que des dommages directs, prévisibles et résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

En aucun cas, CHAPOT MARINE ne pourra être tenue responsable :

- Des éventuelles pertes de chiffre d'affaires, de profits, d'opportunités commerciales, de données ou de tout dommage indirect ou immatériel subi par le Client ;
- Des éventuels interruptions, retards ou indisponibilités temporaires des Services ou des Contenus ;
- De l'éventuelle inadéquation des Contenus aux besoins spécifiques du Client.

7.3. Indépendance

Le Référent et le Prescripteur exercent leur activité de manière totalement indépendante.

Ils ne peuvent en aucun cas se présenter comme salariés, représentants légaux ou mandataires de Néo.

Chaque professionnel demeure seul responsable de son discours, de sa pratique, de la conformité de son activité et de ses obligations fiscales et sociales.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Référents et Prescripteurs s'engagent à ne pas divulguer ni reproduire les supports, contenus ou méthodes fournis par NEO.

L'ensemble des éléments relatifs à la Plateforme Néo demeure la propriété exclusive de CHAPOT MARINE.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité de CHAPOT MARINE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGVU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, CHAPOT MARINE s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

ARTICLE 10. MODIFICATION DES CGVU

CHAPOT MARINE se réserve le droit de modifier les présentes CGVU à tout moment pour des raisons de sécurité, juridiques, de bonnes pratiques et/ou de réglementation.

CHAPOT MARINE informera le Client de toute modification, ajout ou suppression des CGVU en mettant en ligne les nouvelles conditions de vente et d'utilisation sur son site internet et en mettant en ligne une notification informant le Client des changements, ajouts ou suppression.

Toute modification, ajout ou suppression entrera en vigueur sept (7) jours après la publication de la notification mentionnée ci-dessus.

Si le Client n'accepte pas les changements des CGVU, il a la possibilité de résilier son Abonnement. Aucun remboursement des Contenus acquis ne sera effectué.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS – RECOURS A LA MEDIATION

11.1. Les présentes CGVU sont régies par le droit français, sans préjudice des règles relatives aux conflits de loi.

11.2. Le Client reconnaît expressément la compétence exclusive des tribunaux français pour tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGVU ou de l'utilisation des Services.

11.3. Toutefois, préalablement à tout recours, le Client est invité à contacter le service réclamation de la Plateforme NEO, en envoyant un email à l'adresse suivante contact@neo-echosystem.com.